

Journée noire pour le secteur du voyage belge

Le 25 septembre 2019 — Lundi, le ciel du secteur du voyage se couvrait déjà de nuages sombres. Hier était une journée noire pour le tourisme belge. **« Avec le dépôt de bilan de Thomas Cook Belgium et Thomas Cook Retail, nous perdons un acteur majeur sur le marché et un employeur pour de nombreux professionnels du voyage »,** déclare Luc Coussement, président du Board de l'ABTO, l'Association of Belgian Travel Organisers.

L'ABTO a suivi de près les turbulences causées par la faillite de Thomas Cook UK. *« En tant qu'association professionnelle des organisateurs de voyages, nous avons appelé au calme afin de garantir les meilleures conditions possibles pour trouver des solutions pour Thomas Cook Belgique, l'un de nos grands membres »,* a déclaré Luc Coussement, président du Board de l'ABTO.

L'ABTO regrette que cela n'ait pas réussi pour l'entièreté de Thomas Cook Belgique, mais demeure plein d'espoir pour l'entité de Thomas Cook Retail Belgium. L'association souligne par ailleurs que le consommateur belge du voyage organisé est protégé.

Grâce au Fonds de Garantie Voyages, le secteur du voyage organisé peut toujours honorer ses garanties. Dans ce cas précis, l'un des gros avantages du voyage à forfait sera à nouveau mis en pratique : le Fonds de Garantie Voyages traitera tous les voyages à forfait en cours ou déjà réservés des clients de Thomas Cook Belgique concernées.

L'ABTO appelle à nouveau au calme. *« Nous demandons aux consommateurs concernés de s'adresser à leur agence de voyages, le site internet où ils ont fait leur réservation ou le Fonds de Garantie Voyages directement, »* continue Luc Coussement. Les clients qui se trouvent à l'étranger peuvent s'adresser au numéro d'urgence des Affaires étrangères : +32 2 501 40 00.

Le Fonds de Garantie Voyages recommande aux clients qui rencontreraient des problèmes à destination avec un hôtelier ou un autre fournisseur de services pour leur voyage, de contacter le centre de crise des Affaires Étrangères, le consulat ou l'ambassade locale. Le Fonds de Garantie Voyages demande de ne surtout pas payer une seconde fois le voyage car cela est contraire aux réglementations nationales et internationales et cette somme ne serait pas couverte par l'assurance. Le site internet du Fonds de Garantie Voyages est régulièrement mis à jour. Nous conseillons donc de le consulter régulièrement.

L'ABTO et ses membres sont de tout cœur avec tous les employés de Thomas Cook Belgique. *« Ce sont d'excellents professionnels du voyage, »* affirme Luc Coussement, *« et nous leur souhaitons bon courage pour la suite et la gestion de ce tournant tragique du secteur du voyage belge ».*

L'Association of Belgian Travel Organisers (ABTO) défend depuis 1973 les intérêts des organisateurs de voyages aux niveaux national et international. Ses membres assurent chaque année les vacances bien méritées de plus de 3,5 millions de clients et représentent plus de 1,5 milliards d'euros. Les membres de l'ABTO se portent garants de vacances aux normes, comprenant entre autres les assurances financières rassurantes.